



# Année scolaire

2022-2023

Service Comptabilité

Mme BOUVET

bouvet.a@stlouis-sjb.fr

## FRAIS DE SCOLARITE

	ANNEE	MOIS	OSERVATIONS
› Contribution familiale *	340,00 €	34,00 € (de oct. à juillet)	⇒ Contribution de base => 270 € ⇒ Frais fixes (agenda, cotisation UGSEL, reprographie...) => 70 €
Location IPAD **	Inscription	Réinscription	
› Niveau 6 <sup>e</sup>	11,50 €	11,50 €	Location mensuelle jusqu'à la fin de la scolarité au collège
› Niveau 5 <sup>e</sup>	13,00 €	11,50 €	
› Niveau 4 <sup>e</sup> ***		13,00 €	
Une convention sera transmise à la rentrée lors de la remise de la tablette avec le détail de la location.			

☞ \* Réduction de 30 % sur le 2<sup>e</sup> enfant et la gratuité sur la contribution de base pour le 3<sup>e</sup> enfant dans le collège.

☞ \*\*A partir de la 6<sup>e</sup> location mensuelle d'un IPAD, assurance comprise, pendant toute l'année scolaire au collège avec option d'achat en fin de 3<sup>e</sup>.

Exemple pour un élève de 6<sup>e</sup> : 11,5 €/46 mois + 50 € de coût d'achat.

\*\*\*Il n'y a pas de location d'IPAD pour les nouveaux 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

## FRAIS SUPPLEMENTAIRES

- › Etude du soir (facultative) : Du lundi au jeudi : 10 €/mois ou 2 €/étude
- › TD Langues : environ 25 €
- › Assurance scolaire MSC : 7,30€/an
- › Livres de lecture : en fonction des programmes
- › Carte de self (en cas de perte ou dégradation) : 5 € (à commander au secrétariat)
- › Agenda (en cas de perte) : 10 €
- › L'adhésion à l'Apel/an (facultative) : 21 €, 5 € ou don libre
- › Les sorties et séjours scolaires : ils font l'objet d'une circulaire spécifique.
- › Les fournitures scolaires : elles sont gérées par « Les Papeteries d'Arvor »



## FRAIS DE RESTAURATION

- La restauration est préparée sur place avec la société Ansamble. Les menus sont envoyés chaque semaine sur Ecoledirecte.
- A la rentrée, il est remis à chaque élève **une carte de self** qui doit être présentée à chaque passage au self. En cas d'oublis, répétés, l'élève sera sanctionné.

### DEMI-PENSION

Nbre repas/sem.	ANNEE	MOIS
4 jours	599,00 €	59,90 €



### EXTERNE

- **Repas occasionnels pour les externes : 4,40 €**
- **Changement de régime** : à titre exceptionnel en **début de trimestre**, sous réserve d'une demande écrite de la famille justifiant la demande.
- Seules les absences justifiées et informées 48 heures avant donnent droit à un remboursement. En cas de maladie déduction après 48 heures d'absence.
- Les repas pendant les stages, sorties et séjours scolaires ne sont pas facturés.

## AIDES FINANCIERES ET ASSURANCES

**AIDES FINANCIERES** : Un courrier est envoyé en début d'année scolaire, à toutes les familles, sur Ecoledirecte. Selon les conditions de ressources, les familles peuvent bénéficier de diverses aides :

Bourse nationale de Collège
Des services académiques
Dossier à retirer au secrétariat les premières semaines de la rentrée
Montant déduit des factures



Rest'o collège 56
Du conseil Départemental du Morbihan
Dossier à retirer au secrétariat les premières semaines de la rentrée
Aide de 0,80 €/repas, déduite des factures



**ASSURANCE SCOLAIRE** : L'établissement a souscrit à un contrat collectif qui permet de proposer l'assurance Mutuelle St Christophe à tous les élèves, au prix de **7,30 €** (facturée au 1<sup>er</sup> trimestre) : elle couvre l'enfant en cas d'accident scolaire ou extra-scolaire du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023. **L'assurance est obligatoire et différente de la responsabilité civile.**



## MODALITES DE PAIEMENT

- **Paiement par prélèvement automatique**, le **10 de chaque mois** soit **10 versements d'octobre à juillet**. (Mandat de prélèvement à compléter et à retourner à l'établissement accompagné d'un R.I.B pour les nouveaux élèves et les changements de coordonnées bancaires).
- **Paiement par chèque** : seulement en cas d'impossibilité de règlement par prélèvement. Chèque à déposer à chaque début de mois à la comptabilité (ordre de l'**OGEC Collège St Louis**).

